

2010-2012



Emmanuel Maurel

Vice-président du Conseil régional d'Île-de-France en charge
de la formation professionnelle, de l'apprentissage,
de l'alternance et de l'emploi

www.emmanuelmaurel.fr



* île de France

Synthèse :

**L'action de la Région Île-de-France
dans le secteur de l'apprentissage,
de la formation professionnelle et de
l'emploi**

Formation professionnelle

Budget 2013 : 278 millions d'euros

Il ne peut y avoir de politique de l'emploi efficace sans lien avec une **véritable politique de formation professionnelle**. Favoriser l'**insertion professionnelle** des jeunes pour leur permettre d'accéder à l'autonomie constitue un axe prioritaire de la politique régionale. L'action de la Région Ile de France s'inscrit dans cette volonté de **trouver les réponses au quotidien et sur le long terme** aux enjeux de la sécurisation des parcours professionnels, du droit au travail et à la formation tout au long de la vie.

Les enjeux sont clairs : favoriser l'émergence des projets professionnels pour les jeunes en difficulté, élever le niveau de qualification et de reconnaissance des acquis et être au plus près des territoires. Ces politiques visent à permettre **l'accès à la formation et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans en difficulté**. La Région cible particulièrement les jeunes Franciliens qui quittent chaque année le système éducatif sans qualification ou avec une qualification insuffisante pour leur permettre d'accéder à un emploi.

La Région investit également massivement pour permettre aux Franciliens de **bénéficier de temps de formation et de reconversion** dans leur parcours professionnel. L'objectif est **d'éviter la déqualification et le déclassement** qui mènent à l'exclusion. La Région réaffirme donc son intervention sur ce champ de compétence, en lien avec les partenaires sociaux, pour préparer la construction d'une vraie sécurité sociale professionnelle. Elle a notamment mis en place **des outils d'aide ciblée et efficace aux salariés menacés de licenciement**, avec l'objectif de faire bénéficier **50 000** travailleurs franciliens de ce dispositif visant à consolider la continuité des parcours professionnels à l'horizon 2014.

Actions menées par la Région depuis 2010 :

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté

- Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) : **20 000 jeunes en insertion** concernés pour lesquels la région investit près de **60 millions d'euros**.
- Développement des Ecoles de la **Deuxième Chance** : La capacité d'accueil totale des 8 E2C franciliennes doublé depuis 2011. La Région premier financeur à hauteur de **6 millions d'euros par an**.
- Aide au permis : Afin de favoriser l'insertion dans des secteurs où le permis est impératif, la Région a accordé **1 million d'euros** afin de créer un chèque permis de conduire de **600 €** destiné à aider ces jeunes à financer leur permis.
- Parcours d'Orientation Professionnelle (POP) : permet d'aider le jeune demandeur d'emploi à faire émerger son projet professionnel.

- Groupements de Créateurs : Aide aux jeunes déscolarisés à formaliser des projets de création d'entreprise.

Elever le niveau de qualification et de reconnaissance des acquis

- Création du chéquier qualifiant avec une participation régionale portée à **4100 euros**.
- Création du chéquier Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Une meilleure territorialisation de la formation professionnelle

- Programme « Actions d'initiative territoriale en faveur de l'emploi » (AIT) : Retour à l'emploi durable des demandeurs d'emploi les plus en difficultés. Il est constitué de deux actions financées par des subventions : Le Parcours d'accompagnement vers l'emploi et La Passerelle entreprises.

Sécuriser les parcours

- Objectif de faire bénéficier **50 000** travailleurs franciliens d'ici **2014** d'outils d'une aide ciblée et efficace aux salariés menacés de licenciement.

Quelques chiffres

- **124 000** Franciliens concernés par l'action régionale en termes d'orientation, d'accompagnement et de formation professionnelle.
- **57 000** formations qualifiantes financées par la Région Ile de France chaque année, soit **19 millions d'heures** de formation.
- **80%** de diplômés.
- **55%** ont retrouvé un emploi (CDD et CDI à temps plein) six mois après leur sortie de formation
- **89%** des stagiaires satisfaits de leur formation.

Budget 2013 : 401,2 millions d'euros (augmentation de 2,7 millions depuis 2012)

L'objectif de la Région est un **développement quantitatif et qualitatif** de l'apprentissage en Île-de-France. En se fondant sur un **principe d'équité** et en donnant la **priorité aux jeunes en CAP et en Bac Pro**, la Région a adopté des mesures pour renforcer la qualité des formations ainsi que l'accompagnement : Hausse des barèmes horaires des premiers niveaux de qualification, création d'une aide à l'entrée en apprentissage, soutien à la mobilité internationale, renforcement des réseaux des développeurs de l'apprentissage, mise en œuvre des premiers contrats de développement durable et soutien aux initiatives expérimentales en apprentissage.

La Région lutte aussi activement contre les ruptures de contrats. Résultat d'une insatisfaction relative aux attentes réciproques entre jeunes et entreprises, la Région s'est dotée du dispositif « **Qualité de l'Alternance** » mettant l'accent sur l'alternance proactive. Avec une individualisation de la formation, les formateurs anticipent ce que les jeunes feront dans l'entreprise. Les pratiques mises en œuvre affichent de très bons résultats : 4000 ruptures de contrats évités depuis 2010.

Actions menées par la Région depuis 2010 :

- **Soutien aux bas niveaux de qualification** : Priorité à l'investissement régional sur les CAP et les baccalauréats professionnels.
 - qualification : **320 €** pour les jeunes en CA et Bac Pro et **100 €** pour les niveaux BTS la première année.
- **Soutien aux petites entreprises et à l'artisanat** : Prime majorée pour les employeurs d'apprentis en très petites entreprises (TPE) allant jusqu'à **2 000 €** par apprenti.
- **Adoption d'une mesure d'équité** avec la **hausse des barèmes horaires des premiers niveaux de qualification** jusqu'au BTS et baisse des niveaux supérieurs Licence Pro Master Pro.
- **Création d'une aide à l'entrée en apprentissage** centrée sur les premiers niveaux de qualification : **320 €** pour les jeunes en CA et Bac Pro et **100 €** pour les niveaux BTS la première année.
- **Soutien à la mobilité internationale avec un forfait par jour** : **50€/jour/apprenti** pour le collectif et **30€/jour** et par apprenti pour l'individuel.
- **Renforcement des réseaux des développeurs de l'apprentissage.**
- **Mise en œuvre des premiers contrats de développement durable** : Ces contrats pourront inclure des actions liées à la prise en charge du handicap, ou au développement d'une offre de formation pour les nouveaux métiers verts. Les nouveaux bâtiments des CFA bénéficieront d'un financement régional répondant aux normes de haute qualité environnementale et de basse consommation énergétique.
- **Soutien aux initiatives expérimentales en apprentissage.**
- **Dispositif « Qualité de l'Alternance »** : **4000** ruptures de contrats évités depuis 2010.

Budget 2013 : 53,7 millions d'euros (augmentation de 31% par rapport à 2012)

La gravité de la crise qui touche le secteur de l'emploi impose un effort de mobilisation afin que ses effets soient le moins durement ressentis par les Franciliens. A cet égard, la Région maintient un niveau d'intervention financière permettant de **poursuivre des actions de lutte contre le chômage**.

Par le biais des « **Actions d'Initiative Territoriale** », ayant pour but de maintenir à flot le plus possible de demandeurs d'emploi par un travail de terrain avec les communes, leurs groupements et les départements, et avec les **Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** où les collectivités et PME embauchent alors des chômeurs de longue durée ou ayant des problèmes spécifiques d'insertion professionnelle. A titre d'exemple, le Conseil régional, en 2012, a consacré 3,45 millions d'euros à plus de 100 projets d'action territoriale, qui ont bénéficié à 1100 demandeurs d'emploi.

La Région s'est aussi engagée sur les **emplois tremplins et les emplois d'avenir**. Les emplois tremplin s'adressent aux associations sportives, culturelles, à but d'utilité sociale etc, pour leur permettre de renforcer leur encadrement et agir davantage en direction des Franciliens. L'aide financière de la Région peut atteindre 15 000 €/ an sur 6 ans. Quant aux emplois d'avenir, **la Région fera bénéficier près de 15 000 jeunes demandeurs d'emplois sans qualification** (sur les 150 000 prévus par le Gouvernement) dans tout l'Île de France, tout en s'engageant à recruter une centaine de ces jeunes au sein de ses structures.

Actions menées par la Région depuis 2010 :

- **Emplois tremplin : 900** demandeurs d'emplois embauchés. 500 embauchés en 2013 (prévision).
- **Emplois d'avenir : 1387 emplois** d'avenir signés en Île de France depuis la loi et **10 M€** investis par la Région.
- **Emplois tremplin IAE (Insertion par l'Activité Economique) : 636** structures d'insertion soutenues, **5000** aides au poste, **11,3 M€** investis par la Région.
- La Région participe à l'effort gouvernemental sur les emplois d'avenir : **100 postes** au Conseil régional à pourvoir. La Région participe aussi à la rémunération des Emplois d'avenir des petites associations. Au total, **850 K€** consacrés à la mise en œuvre des nouveaux emplois d'avenir.

Budget total dédié à la formation professionnelle, à l'apprentissage et à l'emploi en 2013 :

741,4 millions d'euros